

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES À LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET ÉVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-812201

17913 ✓

SN

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 13408

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

ADNANE EL GHRIBI

Date de naissance :

25/04/1981

Adresse :

104 Rue d'Almaies , résidence

Tél. :

0684 871

Total des frais engagés :

1840

Dhs

Dr. Dalila SBAI IDRISSE

Ophtalmologiste

84, Bd Mly Driss 1er

Tél: 05 22 86 06 06

INPE: 09103310r

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

26 AOUT 2023

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

ADNANE EL Mehdi

Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affekt des yeux

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :



VOLET ADHÉRENT

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26/01/2023	Ophtalmologie	Gr	600,00	INP : INPE: 091033100 Dr. Dalila SBAI IDRISI Ophtalmologue 84, Bd Mly Driss 10 Tél: 05 22 86 66 00

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE CASABLANCA SANTÉ N°2 TAZI NADIA 18 Rue Nadeslan Khatabi Casablanca Tél: 05 22 83 02 75 / 05 22 28 02 76	26/01/2023	60,00

ANALYSES - RADIGRAPHIES

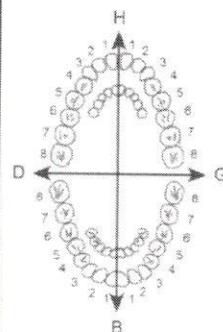
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

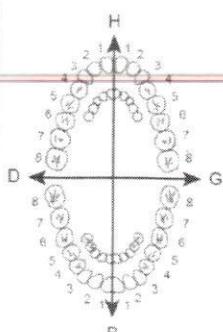
Cachet et signature du praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
Autre VET Optique Ophtalmologue 3, Rue Stockholm Av. 2 Mars CASABLANCA Tél : 0522 85 31 76	26/01/2023					1400,00

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F. PROTHESES DENTAIRES



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

25533412 21433553
00000000 00000000
00000000 00000000
35533411 11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT
DES TRAVAUX

DEBUT
D'EXECUTION

FIN
D'EXECUTION

COEFFICIENT
DES TRAVAUX

MONTANTS
DES SOINS

DATE DU
DEVIS

DATE DE
L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

AUTRE VUE

3, RUE STOCKHOLM, AVENUE 2 MARS, RESIDENCE MERYE
CASABLANCA
Tél : 0522.85.31.76

FACTURE

FACTURE N° : **116/2023**

CLIENT : **ADNANE EL MEHDI**

DATE FACTURE : **30/09/2023**

	DESIGNATION	PRIX TTC
<u>Montures</u> :	<u>1</u> OPTIQUE	700,00 DH
<u>Verres</u> :	<u>OG1</u> ORGANIQUE AR	350,00 DH
	<u>OD1</u> ORGANIQUE AR	350,00 DH
<u>Nomenclatures</u> :	OD : -0.25 (-0.50 à 5°)	
	OG : -0.25 (-0.50 à 180°)	

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE

MILLE QUATRE CENTS DIRHAMS TTC

Total TTC : **1 400,00 DH**

Total HT : **1 166,67 DH**

TVA 20% : **233,33 DH**

Frais de Timbres : **3,50 DH**

Montant Total Payé : **1 403,50 DH**

Autre Vue Optique
Opicienne Optométriste
3, Rue Stockholm Av. 2 Mars
CASABLANCA
Tél : 0522 85 31 76



Code INPE

095005641

الدكتورة دليلة السباعي الإدريسي

اختصاصية في أمراض و جراحة العيون
جراحة الساد (الجلالة)
بأمراض فوق الصوتية
تخطيط الشبكية الوعائي
الليزر - الحول - تقويم الرؤية بالليزر

Casablanca, le 26 août 2023

Mr ADNANE El Mehdi

18500
PHARMACIE LISBONNE NADIA
SARL AU
Mme. TAZI NADIA
18, Rue Abdeslam Khatabi Casablanca
Tél.: 05 22 83 02 75 / 05 22 28 93 76
XILOIAL FORTE

1 goutte x 3 à 4 par jour pdt 3 mois

20,00

CORRECTOL: COLLYRE



✓ 2 1 goutte 3 fois par jour, pendant 1 Mois

dans les deux yeux

PHARMACIE LISBONNE NADIA
SARL AU
Mme. TAZI NADIA
18, Rue Abdeslam Khatabi Casablanca
Tél.: 05 22 83 02 75 / 05 22 28 93 76

Dr. Dalila SBAI IDRISS.
Ophtalmologiste
84, Bd. My Driss 1er
Tél: 05 22 96 06 06

لا يقبل أي تغيير لتاريخ الفحص

Docteur Dalila SBAI IDRISI

Ophtalmologiste

Echographie - Pachymétrie - Angiographie - Topographie

Laser - Lentilles de contact

Phacoémulsification - Strabologie

Chirurgie réfractive

الدكتورة دليلة السباعي الإدريسي

اختصاصية في أمراض و جراحة العيون

جراحة الساد (الجلالة)

بالأمواج فوق الصوتية

تخطيط الشبكية الوعائي

الليزر - الحول - تقويم الرؤية بالليزر

Casablanca, le 26 août 2023

Mr ADNANE El Mehdi

Monture pour vision de loin + verres correcteurs
Antireflets

OD = - 0.25 (- 0.50 à 5°)

OG = - 0.25 (- 0.50 à 180°)

EIP : 70 mm

Autre Vue Optique
Opticienne Optométriste
3, Rue Stockholm Av. 2 Mars
CASABLANCA
Tél : 0522 85 31 76

Dr. Dalila SBAI IDRISI
Ophtalmologiste
84, Bd Mly Driss 1er
Tél: 05 22 86 06 06

لا يقبل أي تغيير لتاريخ الفحص